



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017
fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article
53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation
professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux
fonctions de notaire

Séance du 15 mai 2019

Tirage au sort pour la zone n° 8205 - Aubenas

Le 15 mai 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 8205 - Aubenas, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Étaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, second secrétaire ;
- M. Cyril ROLLET, rapporteur de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Diane GENTIL, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- Mme Marine PARNAUDEAU, magistrate judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

La séance a débuté le 15 mai 2019 à 11 heures 30 .

*
* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté32..... bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

-41..... demandes de création d'offices enregistrées.
-9..... demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 -3..... demandes surnuméraires ;
 -6..... demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 -0..... demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

AD CR DE MP
TG

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / n'ont pas procédé aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

(D) CR ~~MP~~ 3
TCS

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
8205	00052223	01/02/2019 14:01:47.567821	27
8205	00052376	01/02/2019 14:01:57.240334	9
8205	00052379	01/02/2019 14:01:57.579094	12
8205	00053059	01/02/2019 14:02:38.805107	25
8205	00053123	01/02/2019 14:02:43.443655	14
8205	00053416	01/02/2019 14:03:04.708566	31
8205	00054286	01/02/2019 14:04:13.343338	6
8205	00055264	01/02/2019 14:05:48.358139	7
8205	00055279	01/02/2019 14:05:50.414834	10
8205	00057307	01/02/2019 14:10:54.350398	29
8205	00057854	01/02/2019 14:12:32.178062	3
8205	00058181	01/02/2019 14:13:45.664160	4
8205	00058611	01/02/2019 14:15:37.963289	15
8205	00058758	01/02/2019 14:16:14.294900	19
8205	00059575	01/02/2019 14:20:40.930088	22
8205	00060387	01/02/2019 14:26:27.872375	5
8205	00061237	01/02/2019 14:34:59.225114	18
8205	00062431	01/02/2019 14:53:41.158687	17
8205	00062515	01/02/2019 14:55:27.720124	32
8205	00064850	01/02/2019 15:59:46.117806	2
8205	00065353	01/02/2019 16:22:54.690359	26

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

8205	00065959	01/02/2019 16:58:55.968075	30
8205	00065986	01/02/2019 17:00:37.680074	20
8205	00066244	01/02/2019 17:15:48.446238	1
8205	00066844	01/02/2019 17:51:49.721388	23
8205	00067695	01/02/2019 18:53:45.468229	13
8205	00069038	01/02/2019 20:13:14.282594	28
8205	00069436	01/02/2019 20:40:35.095447	21
8205	00071653	02/02/2019 03:41:37.987212	16
8205	00071849	02/02/2019 07:28:23.493911	24
8205	00073905	02/02/2019 13:42:05.613120	8
8205	00073909	02/02/2019 13:42:21.602689	11

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

Concordance vérifiée

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

néant

La séance a été levée le 15 mai 2019 à *M* heures *39*...

*

* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

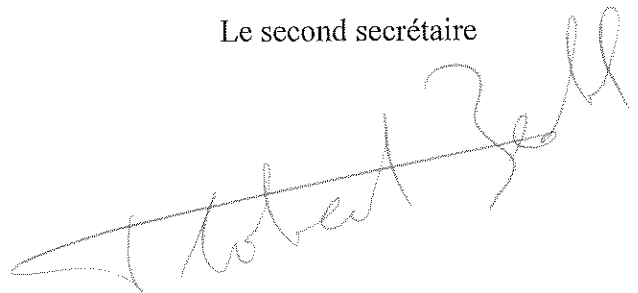
(D) CF [Signature] MP 5
TS

Paris, le15.....mai.....2019.....

Le premier secrétaire



Le second secrétaire



Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence



Le représentant du Conseil
supérieur du notariat



Le magistrat



Zone 8205 - Aubenas
Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 14:13:58.319449	00058237	26 mars 2019	8205
01/02/2019 14:15:24.723114	00058562	31 mars 2019	8205
01/02/2019 14:16:33.809757	00058821	27 mars 2019	8205
01/02/2019 19:30:53.132428	00068322	31 mars 2019	8205
01/02/2019 21:20:47.508244	00069913	10 mars 2019	8205
01/02/2019 22:39:09.541775	00070686	10 mars 2019	8205

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



Eric MARTIN-HERSENT

14 MAI 2019

Zone 8205 - Aubenas
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
01/02/2019 14:08:28.635183	00056442	8205	53123	01/02/2019 à 14:02:43.443655
01/02/2019 16:23:57.740115	00065378	8205	64850	01/02/2019 à 15:59:46.117806
02/02/2019 00:59:28.309573	00071399	8205	66844	01/02/2019 à 17:51:49.721388

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



Eric MARTIN-HERSENT

14 MAI 2019

Zone 8205 - Aubenas

Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
Etat néant			

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



Eric MARTIN-HERSENT

14 MAI 2019